

LA MRC DE CHARLEVOIX-EST ADOPTE UN PLAN DE SÉCURITÉ CIVILE POUR SES TERRITOIRES NON ORGANISÉS DE MONT-ÉLIE ET DE SAGARD

Clermont, le 29 octobre 2019 – Soumise pour ses territoires non organisés (TNO) aux mêmes responsabilités que les municipalités locales en matière de sécurité civile, lesquelles sont stipulées dans la *Loi sur la sécurité civile*, et en vue de l'entrée en vigueur, le 9 novembre prochain, du nouveau *Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre*, la MRC de Charlevoix-Est a procédé pour Mont-Élie et Sagard, à l'élaboration d'un plan de sécurité civile, lequel a été adopté par le conseil des maires aujourd'hui.

« En vertu du nouveau règlement provincial, chacune des municipalités du territoire de Charlevoix-Est, de même que la MRC pour ses TNO, devait préparer sa réponse aux sinistres par l'adoption de mesures qui peuvent être mises en œuvre à l'échelle municipale en vue d'assurer la protection des personnes et des biens en cas de sinistre. L'élaboration de plans de sécurité civile, contenant les mesures en question, permettait de s'assurer de cette réponse », a mentionné le préfet de la MRC, M. Sylvain Tremblay.

Au cours des derniers mois, le conseil des maires a nommé la directrice générale adjointe et directrice de la sécurité publique et des communications, M^{me} Caroline Dion, coordonnatrice de la sécurité civile pour les TNO de Mont-Élie et de Sagard. Des responsables de missions ont également été nommés parmi les employés de la MRC. Les citoyens de Sagard-Lac Deschênes ont été informés des démarches et de premières consignes de la MRC, de même que les détenteurs de baux de villégiature, les zecs, les pourvoiries et la Sépaq.

« Le citoyen demeure le premier responsable de sa sécurité et devrait s'assurer de pouvoir subsister pendant les 3 premiers jours d'un sinistre, notamment en se dotant d'une trousse d'urgence 72 heures », a rappelé M^{me} Dion.

Au total, plus de 100 résidents permanents et environ 400 villégiateurs répartis, entre autres, sur le territoire de trois zecs, huit pourvoiries et la Sépaq, avec le parc national des Hautes-Gorges-de-la-Rivière-Malbaie, sont inclus dans le territoire faisant l'objet du plan de sécurité civile.

Baie-Sainte-Catherine • Clermont • La Malbaie • Notre-Dame-des-Monts
Saint-Aimé-des-Lacs • Saint-Irénée • Saint-Siméon • TNO

172, boulevard Notre-Dame, Clermont (Québec) G4A 1G1
Téléphone : 418 439.3947 • Télécopieur : 418 439.2502

www.mrccharlevoixest.ca

La MRC a reçu une aide financière de 14 500 \$ de l'Agence municipale de financement et de développement des centres d'urgence 9-1-1 du Québec, dans le cadre des volets I et II du Programme de soutien en sécurité civile pour les municipalités, dont l'Agence avait obtenu du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation le mandat d'élaborer et de gérer, avec une enveloppe totale de 20 M\$. Ce montant lui a permis d'élaborer son plan de sécurité civile. Après le succès des volets I et II du programme, un volet III a même été annoncé, lequel pourrait, pour la MRC, servir à l'achat d'équipement, de formation et la tenue d'exercices de simulation.

- 30 -

Source :

Service des communications
418 439.3947

Information aux médias :

Sylvain Tremblay
Préfet de la MRC de Charlevoix-Est
418 633.6878
sylvain.tremblay@mrccharlevoixest.ca